



- 1) Poser la façade/arcade contre l'entrée du four,
- 2) La centrer par rapport à la porte,
Ne pas la coller au four,
- 3) La rendre solidaire du mur d'habillage grâce à un mortier standard.

MARQUAGE « CE » : correspond à l'application des directives :
 PRODUITS DE CONSTRUCTIONS 89 / 106 / CEE DU 21 DECEMBRE 1988
 EQUIPEMENTS DE PROTECTIONS INDIVIDUELS 89 / 686 / CEE DU 21 DECEMBRE 1989

GARANTIE : Nos façades sont garanties deux ans à dater du jour de livraison. Cette garantie comprend seulement le remplacement de la pièce reconnue défectueuse (le transport étant à la charge du client). Nous déclinons toute responsabilité quant au montage et démontage de la façade, et ne pourrions donc en assurer les frais quelles qu'en soient les raisons. De même, nous n'assurons pas le paiement des marchandises nécessaires au remplacement des pièces reconnues défectueuses ou la réparation des éventuels dégâts provoqués par ce remplacement, pour quelque motif que ce soit.

